



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°13

Réunion du : **Lundi 18 octobre 2021**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présents :

Présentiel :

Jean REDAUD (Secrétaire) – Michel ALEXANDRE – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Gérard IVORA (Représentant du CD à la CDA) – Christophe JOLY – Thierry WILIG.

Visio Conférence :

Nabil BENAÏSSI – Bruno CHARRETTE – Mme Camille DAAS – Tom DE NUNZIO – Akram GHARBI TARCHOUNA – Florian GONCALVES – Olivier GONCALVES – Pierre HOLLECKER – Georges PEZZOLI.

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de – 72 heures)



CORRESPONDANCES :

Ligue Méditerranée :

- Stage supérieur de Ligue entrant dans le cadre de la préparation et du perfectionnement des jeunes arbitres de Ligue pour être candidats au titre de Jeune Arbitre de la Fédération (JAF). Ce stage se déroulera du vendredi 22 au dimanche 24/10/2021 au CREPS de BOULOURIS. TROIS ARBITRES DU Var sont concernés : Florian TAULIER – Emmanuel SEVA et Tom DE NUNZIO.

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

DECISIONS :

Sanction

- Lors de sa réunion du jour, la commission a sanctionné trois arbitres pour infraction à l'article 37 du règlement intérieur de la CDA en vigueur pour la saison 2021/2022, de 2 points de retrait à leur quota, associés à une pénalité financière de 50 Euros, et de 1 point et 25Euros pour l'un d'entre eux.
- A compter de ce jour, la désignation des arbitres pour les compétitions Futsal sera assurée par le vice-président en charge de la section désignations.



- Les arbitres ont jusqu'au 30/10/2021 terme de rigueur, pour adresser leur participation aux frais de dossier. A l'issue, la commission ne procédera plus à leur désignation jusqu'à régularisation de leur situation.

INFORMATIONS :

Formation :

- L'examen de ligue jeunes, seniors et futsal se déroulera au siège de la Ligue de Méditerranée le 5 février 2022.
- IR2F : un stage de formation initiale d'arbitre est programmé du 25 au 28 octobre 2021. Il se déroulera au stade de SIX FOURS. Actuellement 12 candidats sont inscrits pour cette formation initiale.
- Le stage de perfectionnement des jeunes arbitres de District organisé dans le cadre de leur candidature au titre de jeune arbitre de Ligue (12 postulants) se déroulera au CREPS de BOULOURIS du 29 au 31 octobre 2021.
- Premier cours de Ligue le samedi 23/10/21 au siège du District.

Désignations :

- La commission déplore l'agression dont a été victime un arbitre ce week-end écoulé par un joueur de l'équipe visiteuse lors d'une rencontre U18 D1.
- Une rencontre U15 D1 a dû être retardée en raison d'un plateau de football de masse ayant occasionné un retard de plus de 30 minutes.
- Ce week-end écoulé a vu le début des accompagnements des nouveaux arbitres pour leurs premières rencontres.
- Quelques problèmes de désignation en Futsal sont apparus pour des raisons administratives.

CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le 06.07.16.54.54



QUESTIONS DIVERSES :



Problèmes soulevés :

- Comportement inapproprié de certains dirigeants vis-à-vis des jeunes arbitres lorsqu'ils officient seuls lors des compétitions de jeunes quel qu'en soit le niveau et lorsqu'ils ne sont pas accompagnés par des officiels du District (CDA ou autres).



Formation Initiale d'Arbitre Futsal :

- La formation initiale des arbitres candidats Futsal se déroulera au siège du District les samedis 30/10/21 et 6 – 13 et 20/11/21.
- Pour ce qui concerne les rencontres de Futsal Jeunes, les besoins en arbitre ne pourront pas être assurés par la CDA en raison de l'insuffisance de candidatures pour la formation initiale d'arbitres spécifiques. Le Président demandera au Comité Directeur de proposer aux clubs évoluant dans cette discipline, d'assurer eux-mêmes l'arbitrage à l'aide des jeunes du club dans le cadre de la promotion de l'arbitrage tel que souhaité par les instances supérieures.



Listing Téléphonique Arbitres :

- Le listing a été adressé à l'ensemble des arbitres du District ainsi qu'aux membres de la CDA. Il est rappelé que ce dernier est et doit rester confidentiel.

Prochaine réunion restreinte le lundi 25 octobre 2021 à 18h30

Président : Cyril BOUREAU

Secrétaire : Jean REDAUD